

PSY & ASD **SGPP**
SSPP
SSPP

Rapport annuel 2024

Table des matières

Editorial – rapport de la présidente	1
Comité de la SSPP 2024	2
Informations des commissions et départements	3
Département des finances	3
Communication	3
Commission permanente des tarifs (CPT) FMPP	3
Commission permanente assurances (CPA) FMPP	4
Commission permanente de formation (CPF)	5
<i>Commission des examens (CE)</i>	5
<i>Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP)</i>	6
<i>Commission de formation continue (CFC)</i>	7
<i>Commission psychothérapie</i>	7
<i>Commission des titres (CT)</i>	8
<i>Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS)</i>	8
<i>Qualité</i>	9
<i>Formation approfondie</i>	9
Congrès annuel de la SSPP	9
Informations du Secrétariat général	10
Statistique des membres au 31.12.2024.....	10
Finances SSPP	11
Bilan au 31.12.2024 SSPP	11
Modifications des fonds de la SSPP 2024	11
Fonds Comité national	11
Comptes annuels SSPP 2024	12
Commentaires sur les comptes annuels 2024 de la SSPP	13
Charges du Secrétariat de la SSPP.....	13
Rapport de l'organe de révision (SSPP)	14
Finances FMPP	15
Bilan au 31.12.2024 FMPP.....	15
Comptes annuels FMPP 2024	16
Commentaires sur les comptes annuels 2024 de la FMPP	17
Charges du Secrétariat de la FMPP	17
Rapport de l'organe de révision	18
Mot de la fin.....	19
Impressum	20

Glossaire

Abréviations	Signification
AD	Assemblée des délégués
AOS	Assurance obligatoire des soins
ASMAP	Association suisse des médecins assistantes et assistants en psychiatrie
ASMP	Association suisse des médecins-cheffes et médecins-chefs en psychiatrie
ASMPP	Académie Suisse pour la Médecine Psychosomatique et Psychosociale
ASNP	Archives suisses de neurologie et psychiatrie
ASP	Association Suisse des Psychothérapeutes
CE	Commission d'examen
CEFP	Commission des établissements de formation postgraduée
CFC	Commission de formation continue
CPA	Commission permanente des assurances
CPF	Commission permanente de formation
CPT	Commission permanente des tarifs
CT	Commission des titres
CTM	Commission des tarifs médicaux
CURAFUTURA	Association des assureurs
EAE	Efficacité, adéquation, économicité
EDS	Examen de spécialiste
FMH	Fédération des médecins suisses
FMPP	Fédération des médecins psychiatres-psychothérapeutes
FSP	Fédération suisse des psychologues
GT	Groupe de travail
H+	Les hôpitaux de Suisse
ISFM	Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue
NAKO	Analyse des données des médecins
OAMal	Ordonnance sur l'assurance-maladie
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OPAS	Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins
SASIS	Filiale de santésuisse
SBAP	Association professionnelle suisse de psychologie appliquée
SMHC	Swiss Mental Health Care
SSAM	Société suisse de médecine de l'addiction
SSPI	Société Suisse de Psychiatrie Interventionnelle
SSPPEA	Société suisse de psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent
TARMED	Tarif médical
TARPSY	Structure tarifaire pour la psychiatrie stationnaire
UEMS	Union Européenne des Médecins Spécialistes

Editorial – rapport de la présidente

Chères et chers membres, chères collègues, chers collègues,

Loin d'être succinct, le présent rapport annuel s'étend sur 24 pages – et cela pour une raison bien légitime : l'année écoulée a été marquée par des activités intenses, des défis de taille et des changements significatifs.

Un événement en particulier nous a placés devant un défi majeur : la décision inattendue de notre secrétariat de résilier son mandat de longue date pour la fin de l'année 2024. Notifiée avec un préavis de seulement six mois, cette décision nous a confrontés à une tâche difficile. L'incertitude a d'abord été grande. Comment trouver, dans un délai si court, un nouveau prestataire capable de reprendre la gestion multiple – et parfois complexe – des affaires de la SSPP et de la FMPP, sans perte de compétences ni de savoir-faire ? Avec le recul, un constat s'impose : chaque changement est une chance à saisir. En effet, la transition s'est déroulée sans accroc et nous envisageons l'avenir avec confiance.

En matière de politique de la santé, les choses ont également évolué. Après de longues années d'attente et d'âpres négociations, le Conseil fédéral a finalement acté l'introduction du nouveau tarif ambulatoire TARDOC au 1^{er} janvier 2026. Bien que ce dernier ne soit pas encore en vigueur, sa révision est d'ores et déjà bien engagée – preuve que le contexte dans lequel nous évoluons reste dynamique et exigeant.

Autre bonne nouvelle : la situation financière de la SGPP. Après les résultats négatifs des dernières années, nous renouons avec un exercice bénéficiaire. Les restructurations engagées, combinées à l'engagement sans faille de toutes les parties prenantes, ont porté leurs fruits – sans compromis sur la qualité de nos prestations. Et ce n'est pas tout. Pour la première fois depuis plusieurs années, le nombre de membres ordinaires est en nette progression, et ce malgré un vieillissement de notre base associative et une hausse continue des départs à la retraite. Une preuve éclatante que notre travail garde tout son sens, que notre engagement est perçu, et que notre communauté demeure dynamique.

Je remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont œuvré avec engagement et compétence au service de notre société de discipline – que ce soit au sein du comité, des commissions, du secrétariat et bien au-delà.

Avec mes salutations les plus cordiales,



Fulvia Rota, présidente de la SSPP



Comité de la SSPP 2024

Name	Funktion	Droit de vote
Fulvia Rota	Présidente	Oui
Rafael Traber	Vice-président	Oui
Catherine Léchaire	Co-présidente congrès annuel	Oui
Erich Seifritz	Président commission permanente de formation postgraduée et continue CPF, représentant de la psychiatrie universitaire	Oui
Jean-Daniel Sauvant	Département des assurances	Oui
Rosilla Bachmann Heinzer	Département des finances	Oui
Philipp Straub	Conseiller juridique	Non
Marco Tackenberg	Responsable communication	Non

Informations des commissions et départements

Département des finances

Pour la première fois depuis plusieurs années, les comptes annuels 2024 présentent un bénéfice de 61 028 francs. L'augmentation des recettes résulte des revenus provenant des examens de spécialiste, des demandes de titres, de la délivrance des diplômes de formation continue, des recettes du congrès et des produits financiers. Dans ce contexte, les recettes issues des cotisations des membres témoignent de l'efficacité du recrutement de nouveaux membres. L'augmentation des charges s'explique principalement par des frais administratifs liés au transfert du secrétariat et par des frais d'avocat engagés pour le traitement de questions juridiques. Les coûts supplémentaires ont toutefois été compensés par les changements structurels adoptés au sein du comité – réduit à six membres – ainsi que par une diminution des dépenses liées à la présidence, à la conférence des président·e·s et à l'assemblée des délégué·e·s.

Rosilla Bachmann, responsable des finances

Communication

La SSPP s'est exprimée dans les médias principalement sur le stress psychique et la prise en soins psychiatriques. Deux nouvelles prises de position ont soutenu le travail médiatique. Six newsletters ont été publiées des thèmes relatifs à la politique de santé et à la société de discipline médicale. Par ailleurs, la SSPP, la SSPPEA et Swiss Mental Healthcare (SMHC) ont critiqué le rapport du Conseil fédéral sur la santé psychique et ont exigé des améliorations. Depuis le printemps 2024, la SSPP est active sur LinkedIn.

Marco Tackenberg, responsable communication

Commission permanente des tarifs (CPT) FMPP

Après un nouveau dépôt du tarif médical TARDOC et des forfaits ambulatoires fin 2023, le Conseil fédéral a décidé le 19 juin 2024 que le TARMED serait remplacé par un nouveau tarif ambulatoire à compter du 1^{er} janvier 2026, après 22 années d'application. Le Conseil fédéral a approuvé à la fois le TARDOC et une partie des forfaits ambulatoires, mais a assorti cette approbation de nombreuses conditions. L'une des plus importantes est la neutralité des coûts entre les deux systèmes tarifaires (TARDOC et forfaits). Lors de l'Assemblée des délégués de la FMH, la FMPP a pu définir, en collaboration avec la mfe (Médecins de famille et de l'enfance Suisse), des dispositions transitoires pour l'introduction du nouveau tarif médical ambulatoire, qui garantissent, dans le cadre de la neutralité des coûts, une gestion distincte et une valorisation des prises en soins en santé psychique et en soins somatiques de base.

Depuis janvier 2024, la nouvelle organisation tarifaire OAAT (Organisation du tarif médical ambulatoire) est responsable du développement du tarif ambulatoire. La FMH y représente le corps médical en tant que partenaire tarifaire. Les autres partenaires tarifaires sont H+ (hôpitaux) ainsi que la nouvelle association faîtière prioswiss des assureurs (auparavant Curafutura et Santéuisse), créée fin 2024. La FMPP représente les intérêts de la psychiatrie au sein de l'organe de pilotage du TARDOC, appelé « Cockpit ».

Fin 2023, le Parlement a adopté la modification de la LAMal relative à la réforme du financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières (EFAS). Un référendum a toutefois été lancé contre cette décision. La modification de la LAMal relative au financement uniforme a été adoptée fin novembre 2024.

À partir de janvier 2026, la nouvelle version 6.0 de TARPSY entrera en vigueur dans le domaine hospitalier. La présentation du système a eu lieu à l'automne 2024 et des ajustements ont été soumis à la consultation.

En 2024, la Commission permanente des tarifs de la FMPP a répondu à 55 demandes de membres.

Rosilla Bachmann, présidente de la CPT

Commission permanente assurances (CPA) FMPP

Après une forte augmentation des demandes adressées à notre Commission en 2023 (140 demandes contre 89 en 2022), 124 membres se sont adressés à la CPA en 2024. Le nombre de demandes s'est donc quelque peu stabilisé en 2024.

A cet égard, il est intéressant d'examiner de plus près les domaines thématiques abordées. Nous savons que la forte augmentation observée en 2023 était liée au nouveau modèle de prescription introduit en 2022 dans la psychothérapie pratiquée par des psychologues. Il apparaît désormais qu'en 2024, la part des demandes concernant le modèle de prescription est restée identique à celle de 2023, représentant à nouveau exactement 39 % de toutes les demandes adressées à la CPA. Cela constitue une preuve indirecte de l'engagement important de nos membres dans la réorganisation de la psychothérapie pratiquée par des psychologues. Par ailleurs, nous avons continué de recevoir des questions sur l'ensemble des autres sujets liés aux assurances. Nous constatons notamment que, ces dernières années, les demandes en lien avec les assurances indemnités journalières sont devenues plus fréquentes. Il s'agit le plus souvent de conflits avec les assureurs dans des cas d'incapacité totale de travail de longue durée (plus de 1 à 2 mois). En 2024, Maria Cerletti et Jean-Daniel Sauvant ont donné des conférences lors du congrès bisannuel des assureurs privés et y ont présenté le point de vue de nos membres dans ce type de situations. Cela s'inscrit dans notre volonté de promouvoir le dialogue avec d'autres acteurs du système de santé, comme nous le faisons déjà depuis plusieurs années avec les médecins-conseils.

Lors de l'assemblée des délégués du 14 novembre 2024, Katharina Lötscher a été élue à l'unanimité comme nouvelle membre de la CPA.

En résumé, on peut dire que le travail de la Commission permanente des assurances a été, en 2024 également, entièrement centré sur le service à nos membres, à qui nous nous efforçons de fournir des informations et des solutions aussi personnalisées que possible en cas de problème ou de conflit avec des assurances.

Dossiers traités par la CPA :

Année 2024 :	124
Année 2023 :	140
Année 2022 :	89
Année 2021 :	70

Jean-Daniel Sauvant, président de la CPA

Commission permanente de formation (CPF)

Le renouvellement des membres sortants de la CPF s'est déroulé dans un esprit collégial et avec succès ; les nouveaux membres ont débuté leurs activités au sein de la commission.

Grâce à une étroite collaboration entre la CPF et l'ASMP, la révision du chiffre 5 du programme de formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie a été finalisée et soumise au comité de l'ISFM pour approbation. Entré officiellement en vigueur le 1^{er} janvier 2025, le nouveau programme de formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie est désormais publié sur le site de l'ISFM. La SSPP, en collaboration avec l'ASMP, est parvenue à convaincre l'OFSP de reformuler l'OPAS de manière à garantir que, malgré le changement d'appellation des cliniques de catégorie C en cliniques reconnues pour une formation approfondie, la formation postgraduée des psychologues-psychothérapeutes demeure reconnue au sein de ces institutions.

L'accréditation du programme de formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie par le DFI n'est pas encore achevée. L'auto-évaluation a été conduite avec succès en 2024, puis examinée par un comité d'experts externes. Après la prise de position de la SSPP, le dossier sera transmis à la Commission des professions médicales (MEBEKO), rattachée à l'OFSP.

Les délais excessifs de traitement des demandes de titres de spécialiste par l'ISFM demeurent une problématique non résolue. Dans certains cas, les délais d'évaluation s'étendent sur plus d'une année. L'ISFM a annoncé des mesures d'optimisation de ses processus administratifs pour le premier trimestre 2025, visant à ramener les délais de traitement à un maximum de trois mois. La SSPP s'emploie actuellement, en concertation avec l'ISFM, à clarifier les responsabilités relatives à la délivrance des titres de spécialiste – une démarche qui demeure néanmoins complexe.

Ci-après, vous trouverez un résumé des activités des sous-commissions dans le domaine de la formation postgraduée et continue.

Erich Seifritz, président de la CPF

Commission des examens (CE)

Cette année, 209 candidat·e·s se sont présenté·e·s à l'EDS I (contre 190 en 2023, sans la langue italienne). L'organisation de l'examen, qui s'est déroulé à Bern Expo, n'a posé aucun problème. Le taux d'échec s'est élevé à 12,9 % (14,7 % en 2023) et reste donc stable, tout comme le nombre de candidat·e·s. Dans le cadre de l'EDS II, 198 travaux ont été soumis (contre 202 en 2023), soit une légère diminution par rapport à l'année précédente. 80,8 % des candidat·e·s ont réussi (contre 86,6 % en 2023). Les contributions les plus méritantes ont, une fois de plus, été récompensées : 1^{er} prix : Krinitski Damir, 2^e prix : Valerio Camela, 3^e prix : Viviane Widmer. Un changement est intervenu au sein de la commission d'examen : le Dr Jochen Mutschler, médecin-chef de la Luzerner Psychiatrie AG, y a fait son entrée et a repris la présidence de M. Beat Nick, dont le mandat était arrivé à son terme. Un autre changement est intervenu dans la représentation de l'IML, puisque Rabea Krings a quitté son poste pour des raisons personnelles et a été remplacée par Benjamin König. La collaboration a une fois de plus été excellente, en particulier grâce au soutien du secrétariat de la SSPP, représenté par Mme Isabell Hofer. À noter que l'ensemble de l'équipe administrative a également été renouvelée en fin d'année. En amont du congrès de la SSPP, deux ateliers bilingues (français/allemand) ont été organisés : l'un à l'intention des candidat·e·s, portant sur l'introduction à la rédaction du travail d'examen de spécialiste, l'autre destiné aux expert·e·s, consacré à l'évaluation du travail d'examen de spécialiste. Ces initiatives ont une nouvelle fois rencontré un excellent accueil et seront reconduites l'an prochain.

Les lauréat·e·s EDS II 2024

Classement	Nom	Titre du travail écrit
1 ^{ère} place	Damir Krinitski	Therapeutische Begegnungen auf der Brücke zwischen zwei Welten: Möglichkeiten des phänomenologischen Ansatzes am Beispiel der integrativen psychiatrisch-psychotherapeutischen Behandlung eines Patienten mit Schizophrenie.
2 ^e place	Valerio Camela	Il ruolo cruciale della relazione terapeutica nel decorso clinico e prognostico di un paziente affetto da disturbo di personalità borderline
3 ^e place	Viviane Widmer	Reden ist Silber, imaginieren ist Gold - Imagery Rescripting & Reprocessing Therapy (IRRT) in der Behandlung der unipolaren mittelgradigen Depression

Chiffres clés EDS I

Année	Nombre de personnes	Réussi
2024	209	87.1%
2023	190	85.3%

Chiffres clés EDS II

Année	Nombre de personnes	Réussi
2024	198	80.8%
2023	202	86.6%

Beat Nick, président de la commission des examens

Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP)

La CEFP assure l'évaluation des établissements de formation postgraduée, l'organisation des visites et le suivi des questions liées aux concepts de formation postgraduée.

Le cours annuel pour praticiens enseignants s'est tenu en mars. La volée 2025 comptait plus de 23 participant·e·s, témoignant d'une participation soutenue. Conformément à l'art. 5.4 du programme de formation postgraduée, ce cours est obligatoire pour les médecins spécialistes en psychiatrie et psychothérapie qui souhaitent faire reconnaître leur cabinet comme un établissement de formation postgraduée. Il fournit des informations sur les thématiques suivantes : le programme actuel de formation postgraduée, les exigences à l'égard des formateur·rice·s, les aspects juridiques liés à l'exercice de la psychiatrie en tant que médecin-assistant·e, ainsi que les conditions-cadres de la formation postgraduée.

Le type et le nombre de demandes sont restés stables par rapport à l'année précédente. Aucune opposition n'a été enregistrée.

Pour ses évaluations, la CEFP s'est strictement référée aux critères définis dans le programme de formation postgraduée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, en particulier au point 5.2 (tableau des critères).

En raison d'un nombre très limité de visiteurs germanophones par rapport à la Suisse romande, le président de la CEFP a sollicité le président de la CPF afin d'initier le recrutement de nouveaux visiteurs pour la région germanophone. Une première visiteuse a d'ores et déjà été recrutée. D'autres démarches de recrutement, notamment par e-mail, seront engagées au cours de l'année 2025.

Année	Visites EFP	Nouvelles reconnaissances EFP	Nouvelle reconnaissance cabinets	Transformations EFP	Reévaluations EFP
2024	25*	5	29	1	37
2023	27 + 11**	9 + 8**	27	-	24 + 37**

*Conformément à la lettre de l'ISFM en date du 19 avril 2024, les établissements de formation postgraduée reconnus pour une formation approfondie ne bénéficient plus, simultanément, de la reconnaissance en tant qu'établissements de catégorie C en psychiatrie et psychothérapie. Les chiffres statistiques de l'année 2024 ne comportent donc plus de double catégorisation.

**Reconnaissances de base de catégorie C, vérifiées par les délégué.e.s de la CEFP compétent.e.s, en lien avec la reconnaissance pour la formation approfondie (PPA, PPEA, PPF, addictions).

Rainer Krähenmann, président de la commission des établissements de formation postgraduée.

Commission de formation continue (CFC)

Durant l'exercice considéré, la Commission de formation continue a tenu deux séances régulières. Les demandes et questions courantes ont été traitées par voie électronique, en collaboration avec le bureau administratif.

Au total, 180 demandes de crédit émanant d'organismes de formation continue ont été examinées, 1068 diplômes et attestations de formation continue ont été délivrés, et de nombreuses requêtes individuelles ont été traitées. Les contrôles ponctuels réalisés ont confirmé, une fois de plus, que les membres s'acquittent de leur obligation de formation continue, ce qui est réjouissant.

Demandes de crédit traitées en 2024 :	180
Demandes de crédit traitées en 2023 :	146
Demandes de crédit traitées en 2022 :	131
Demandes de crédit traitées en 2021 :	104

Steffen Stoewer, président de la Commission de formation continue

Commission psychothérapie

En 2024, la commission a assumé ses tâches habituelles, à savoir la demande et l'examen des rapports relatifs à l'année précédente. Dans la perspective de 2025, nous avons décidé d'exiger davantage de clarté au niveau de la structure des rapports et des exigences auxquelles ceux-ci doivent répondre. Par ailleurs, des précisions ont été apportées aux questions obligatoires concernant l'origine des diplômes de master des médecins en formation postgraduée, dans le but de réduire le nombre important de demandes de clarification. Deux établissements ont renoncé, à partir de 2024, à la formation postgraduée de médecins visant le titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie. En conséquence, le nombre total d'établissements de formation postgraduée a légèrement diminué. D'autres établissements n'ont pas accueilli de médecins en formation postgraduée au cours de l'année. Ces derniers disposent d'un délai de trois ans pour à nouveau accueillir des candidat.e.s en formation postgraduée.

Année	Nouvelles reconnaissances	Total des établissements de formation psychothérapeutique reconnus
2024	0	41
2023	1	43

Steffi Weidt, présidente de la commission psychothérapie

Commission des titres (CT)

La Commission des titres est responsable de l'examen des dossiers relatifs à l'obtention du titre de médecin spécialiste, ainsi que des états des lieux. Dans ce cadre, elle répond également aux demandes de précisions dépassant le niveau d'information des responsables des établissements de formation postgraduée.

Le Dr Luca Rampa, successeur du délégué sortant, a pleinement pris ses fonctions et assure la prise en charge de l'ensemble des demandes émanant du Tessin et de la Suisse romande.

La collaboration avec l'ISFM a été marquée par le départ de Christoph Hänggeli, avocat et CEO de longue date, ainsi que par l'arrivée de nouveaux collaborateurs au sein du service juridique de l'ISFM. Afin de réduire le nombre de recours, il est essentiel d'optimiser les échanges et d'améliorer la gestion des connaissances dans ce domaine.

Dans un souci de transparence à l'égard des candidat·e·s, la Commission des titres a organisé, en collaboration avec l'Association suisse des médecins assistantes et assistants en psychiatrie (SVPA-ASMAP-ASAP), une séance d'information à l'occasion du congrès de la SSPP.

Statut	2024	2023
Dossiers en suspens	103	5.60
Reconnaisances de titres	134	156
Total demandes de titre déposées	228	223

Ingo Butzke, président de la commission des titres

Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS)

La réunion d'automne de la section psychiatrie de l'UEMS s'est tenue au format hybride les 4 et 5 octobre 2024 à Tartu, en Estonie. A cette occasion, la présidente, la Dre Casanova Dias, a annoncé la date du prochain examen européen de spécialiste, fixé au 28 février 2025, et a invité les participant·e·s à relayer largement cette information. Il s'agira de la première organisation complète de cet examen, accompagnée d'un dispositif d'assurance qualité conforme aux standards du CESMA. À ce jour, 151 questions d'examen ont déjà été élaborées. Dans le cadre de son congrès 2025, l'EPA (European Psychiatric Association) proposera un cours de préparation à cet examen. Par ailleurs, la Lancet Psychiatry Commission sur la santé mentale en Ukraine a été présentée le 9 octobre 2024 à Genève.

Les groupes de travail ont débattu de la stratégie 2035, du rôle du psychiatre, de la numérisation, de la durabilité et de la collaboration interdisciplinaire avec les médecins de famille. Une nouvelle accréditation pour les programmes nationaux de formation nationaux est actuellement à l'étude.

Des organisations externes, telles que l'OMS, ont invité la section de l'UEMS à participer au projet européen sur la santé mentale, portant notamment sur les droits de l'homme en psychiatrie et les soins de santé numériques. Enfin, l'EUFAMI et l'alliance GAMIAN ont appelé à une implication accrue des patient·e·s et à une réduction des mesures de contrainte.

La réunion de printemps 2025 se tiendra du 8 au 10 mai 2025 à Berne, en Suisse.

Ingo Butzke, représentant de l'UEMS

Qualité

Le thème de la qualité prend une importance croissante dans la prise en soins des patient·e·s. De plus en plus, les patient·e·s souhaitent pouvoir évaluer la qualité avant de choisir leur médecin. Au niveau législatif également, le sujet a été considérablement valorisé avec les révisions de l'art. 58 de la LAMal. La SSPP a été active très tôt dans ce domaine et a par exemple participé au projet pilote pour l'introduction de mesures d'amélioration de la qualité. En collaboration avec des spécialistes d'autres disciplines, le département qualité élabore actuellement le catalogue des mesures d'amélioration de la qualité. Parmi nos revendications figure également le principe « La qualité a un prix », afin de signaler que le temps consacré aux mesures d'amélioration de la qualité doit être rémunéré séparément dans le TARMED (ou son modèle successeur, le TARDOC). Alors qu'un contrat qualité a pu être conclu en mai 2024 pour le secteur hospitalier, il reste en suspens pour les psychiatres en pratique privée, notamment en raison des questions de financement non résolues. La FMH prévoit de soumettre une nouvelle proposition de contrat à la mi-2025. L'intégration d'indicateurs de qualité dans les soins psychiatriques ambulatoires représente un défi particulier, car les données y sont souvent moins standardisées que dans le secteur hospitalier. Le développement d'instruments de mesure pratiques et pertinents pour garantir la qualité dans les soins psychiatriques ambulatoires reste donc une tâche essentielle pour les années à venir.

Stefan Klöppel, Département Qualité de la CPF

Formation approfondie

En 2024, la fonction de coordination du département Formation approfondie a été entièrement consacrée au développement des « Entrustable professional activities » (EPA) de base pour la spécialité de psychiatrie. Les EPA sont au cœur du passage d'un curriculum de formation postgraduée basé sur les connaissances à un curriculum basé sur les compétences en psychiatrie. Les EPA de base ont pu être définies fin 2024 à l'attention du comité de la SSPP. Pour 2025, la priorité sera donnée à leur mise en œuvre. Il s'agira notamment de clarifier les exigences auxquelles devront répondre les établissements de formation postgraduée. Les cliniques intéressées sont invitées à participer au projet pilote.

Stefan Klöppel, Département Formation approfondie de la CPF

Congrès annuel de la SSPP

Le congrès de la SSPP 2024 s'est tenu à Berne les 12 et 13 septembre 2024, avec pour thème « Pluralité et spécificité en psychiatrie et psychothérapie ». Il a été précédé, le 11 septembre, par un pré-congrès dédié aux médecins assistants, organisé au même endroit.

L'événement a rassemblé plus de 1000 participants et a rencontré un vif succès. Les quatre conférences principales, les sessions State of the Art et les sessions parallèles ont été marquées par l'engagement des oratrices et des orateurs. Ces interventions ont mis en lumière les multiples dimensions de notre discipline, mettant en avant la diversité des options thérapeutiques et l'adaptation des traitements aux besoins individuels. Les échanges constructifs se sont poursuivis tout au long des pauses, dans une ambiance conviviale et animée. En raison de la richesse du programme, il n'a pas été possible d'assister à toutes les conférences qui se sont déroulées en parallèle. Toutes les keynotes et les présentations State-of-the-Art ont été enregistrées.

Catherine Léchaire, co-présidente congrès annuel

Informations du Secrétariat général

En 2024, dix séances ordinaires du comité de la SSPP et deux séances ordinaires du comité de la FMPP ont eu lieu, ainsi que deux conférences des présidents. En mars, le comité de la SSPP s'est réuni pour sa retraite annuelle. Durant deux journées, les membres du comité se sont penché·e·s sur les champs d'action stratégiques, les objectifs et les priorités. Ils ont défini l'orientation future de la SSPP sur LinkedIn, ont actualisé la charte en vigueur dans le cadre d'un atelier et se sont consacré·e·s de manière intensive au thème des « soins psychiatriques en Suisse ». Une attention particulière a été et reste portée à la garantie durable du financement de la société. Une plus grande sensibilité aux coûts et un fort engagement pour l'acquisition et la fidélisation des membres constituent des piliers importants à cet effet. En 2025 également, les personnes parvenant à recruter un·e nouveau·elle membre ordinaire recevront une prime de 200 CHF.

L'année passée, deux grandes enquêtes auprès des membres ont aussi été menées : l'une portant sur la satisfaction des membres concernant le travail, la communication et les prestations de la SSPP ou du secrétariat ; l'autre au sein de la FMPP, sur des questions liées au modèle de prescription, afin de disposer d'une base de données spécifique à la psychiatrie et à la psychothérapie dans le cadre de futures négociations.

Au mois de juin, B'VM, qui avait assuré durant de nombreuses années la gestion des affaires de la SSPP et de la FMPP, a annoncé la fin de son mandat pour fin 2024. La recherche d'un nouveau prestataire pour la direction des affaires a été immédiatement lancée. Le comité a opté pour la société Medworld AG, basée à Steinhausen, une organisation disposant d'un vaste réseau dans le secteur de la santé et d'une solide expérience dans la gestion de sociétés de discipline médicale. Immédiatement après cette décision, B'VM AG et Medworld AG sont entrées en contact et ont commencé à planifier et coordonner la transmission des activités. Les collaborateur·trice·s du secrétariat général ont accompagné ce processus jusqu'à la fin de l'année.

B'VM remercie l'ensemble du comité, les président·e·s et membres des commissions, le conseiller juridique Philipp Straub, le responsable communication Marco Tackenberg, la déléguée aux affaires publiques Bettina Mutter, les membres et tous les partenaires de coopération pour leur collaboration agréable, constructive et professionnelle ainsi que pour leur compréhension face aux difficultés administratives rencontrées. Nos remerciements vont également aux personnes de contact et responsables de Medworld AG pour leur travail commun et mené en vue du passage de relais du secrétariat.

Nous souhaitons à la SSPP et à Medworld AG beaucoup de plaisir et de succès dans cette nouvelle collaboration.

Antonella Rossi, secrétaire générale jusqu'à fin 2024

Statistique des membres au 31.12.2024

Catégorie de membre	2023	2024
Membres ordinaires	1845	1934
Membres extraordinaires	20	26
Membres assistants	264	307
Membres d'honneur	3	3
Membres émérites	166	168
Membres correspondants	6	6
Membres « salariés »		22
Total	2304	2465

Finances SSPP

Bilan au 31.12.2024 SSPP

Bilanz per / Bilan au 31.12.2024		
	2023	2024
Aktiven / Actifs		
Umlaufvermögen / Actifs circulants		
Flüssige Mittel und Wertschriften / <i>Actifs liquide et titres</i>	1'176'494	1'144'033
Forderungen / <i>Exigences</i>	21'791	53'822
Aktive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation actifs</i>	126'855	125'209
Total Umlaufvermögen / actifs circulants	1'325'140	1'323'064
Anlagevermögen / Immobilisation	-	-
Total Aktiven / Actifs	1'325'140	1'323'064
Passiven / Passifs		
Total Fremdkapital kurzfristig / <i>Total dettes à court terme</i>	232'720	280'396
Passive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation passifs</i>	273'273	162'493
Rückstellungen / <i>Provisions</i>	66'500	66'500
Fonds L. Ciompi	-	-
Total Fremdkapital / Dettes	572'493	509'389
Eigenkapital / Capital propre		
Eigenkapital / <i>Capital propre</i>	749'446	675'438
Fonds Nationalkommittee	77'210	77'210
Total Eigenkapital / Capital propre	826'655	752'647
Total Fremd- und Eigenkapital / Dettes et capital propre	1'399'148	1'262'036
Gewinn/Verlust / Bénéfice/Perte	-74'008	61'028
Total Passiven / Total passifs	1'325'140	1'323'064

Modifications des fonds de la SSPP 2024

Fonds Comité national

Etat au 31.12.2023	Entrée de trésorerie 2024	Sortie de trésore- rie 2024	Etat au 31.12.2024
CHF 77'210.00	-	-	CHF 77'210.00

La SSPP alimente un fonds de soutien de sociétés, d'institutions ou d'organisations d'utilité publique ou non commerciales. Aucun don n'a été effectué en 2024.

Comptes annuels SSPP 2024

Erfolgrechnung/Comptes SGPP / SSPP	Budget 2023	ER / Comptes 2023	Budget 2024	ER / Comptes 2024
Betriebsertrag / Produits				
Mitgliederbeiträge / Cotisations	650'000	638'109	640'000	645'800
Jahreskongress SGPP/ Congrès annuel SSPP		558'176	600'000	638'182
Total Prüfungsgebühren / Frais d'examens	275'000	302'147	300'000	344'416
Homepage / Site internet	10'000	7'150	10'000	6'150
Rechtsschutzprämie SGPP / Assurance de protection juridique	30'000	27'901	30'000	26'364
übriger Ertrag / Autres produits	184'700	239'136	213'500	272'926
Total Betriebsertrag / Produits	1'149'700	1'772'618	1'793'500	1'933'838
Betriebsaufwand / Charges				
Jahreskongress / Congrès annuel		511'045	530'000	576'739
Rechtsschutzversicherung / Assurance protection juridique	31'000	27'565	28'500	26'562
Verwaltungsaufwand / Frais administratifs	269'500	268'670	234'500	291'076
Präsidium / Présidence	145'500	115'914	133'500	121'680
Vorstand / Comité	200'000	191'925	165'000	189'205
Präsidententreffen / Rencontre des présidents	28'500	24'148	29'000	23'068
Delegiertenversammlung / Assemblée des délégués	31'000	24'916	31'000	26'341
Rechtsberatung / Conseil juridique	25'000	27'871	20'000	23'439
Total SKWF / CPF	476'500	524'250	492'200	456'527
Kommunikation / Communication	60'000	26'914	18'000	46'104
Public Affairs / travail politique	35'000	35'995	36'000	33'681
Ressort Nachwuchs / Dossier relève	30'000	17'093	2'000	1'195
Übrige Komm., AG, PG / Autres comm., groupes de travail, projets.	23'000	11'575	47'000	30'116
Homepage / Site internet	15'000	20'538	17'000	22'037
Übrige Ausgaben / Autres dépenses	57'000	25'486	36'000	30'759
Aufwand Sozialversicherungen / Charges sociales	10'100	9'892	12'100	12'418
Diverse Finanzaufwände / Charges financières diverses	10'400	14'452	7'500	36'796
Diverse Finanzerträge / Produits financiers divers	-	-45'903	-	-56'233
Neutraler Erfolg / Résultat neutre cantonaux et communaux	1'000	298	1'000	-120
Total Betriebsaufwand / Charges	1'448'500	1'846'627	1'886'300	1'872'810
Gewinn/Verlust Benefice/Perte	-298'800	-74'008	-92'800	61'028

Commentaires sur les comptes annuels 2024 de la SSPP

Les **comptes annuels 2024** ont été clôturés avec un solde positif de CHF 61 028, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 92 800. Voici quelques commentaires sur les principaux postes :

Les **recettes 2024** de CHF 1 933 838 dépassent le budget de CHF 140 338 (montant budgété : CHF 1 793 500). Les raisons principales en sont la clôture positive du congrès (bénéfice net de CHF 61 443) ainsi que les recettes supplémentaires pour les taxes d'examen (CHF 44 416) et des autres recettes (CHF 59 426).

Les **charges 2024** se montent au total à CHF 1 381 192, et sont de CHF 13 490 inférieures budget. Commentaires relatifs aux écarts budgétaires :

- **Dépenses supérieures au budget :**
Frais liés au congrès + 46' 739 / Frais administratifs + 56 576 / Comité + 24 205 / Conseil juridique + 3439 / Communication + 28 104 / Site Internet + 5037
- **Dépenses inférieures au budget :**
Assurance protection juridique - 1938 / Présidence – 11 820 / Réunion des président·e·s - 5932 / Assemblée des délégué·e·s - 4659 / CPF – 35 673 / Public Affairs - 2319 / Département Formation de la relève - 805 / Autres commissions & groupes de travail – 16 884 /
Autres dépenses - 5241 / Impôts - 1120
- Les **produits financiers** (non budgétés) s'élèvent à 56'233 nets
- Le **résultat neutre** de 32 314 est principalement dû à un remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée par l'Administration fédérale des contributions.

Charges du Secrétariat de la SSPP

La totalité des charges pour le secrétariat de la SSPP est constituée de la façon suivante :

- | | |
|---|-------------|
| • Forfait selon le contrat, hors TVA : | CHF 404 628 |
| • Frais (matériel de bureau, téléphone/Internet, frais de port/photocopies, imprimés, etc.) : | CHF 3989 |
| • Congrès (inclus dans le forfait selon le contrat) : | CHF 8224 |

Rapport de l'organe de révision (SSPP)



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégués de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie (SSPP), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie (SSPP) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Guemligen, le 17 mars 2025

T+R SA

Karin Aegerter
Agente fiduciaire avec
brevet fédéral

Beat Kiener
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Annexes

- Comptes annuels (bilan, et compte de résultat)

Finances FMPP

Bilan au 31.12.2024 FMPP

	2023 / CHF	2024 / CHF
Aktiven/Actifs		
Umlaufvermögen / Actifs circulants		
Flüssige Mittel und Wertschriften / <i>Actifs liquide et titres</i>	75'085	232'540
Guthaben Verrechnungssteuer		17
Aktive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation actifs</i>	228'363	183'316
Total Umlaufvermögen / actifs circulants	303'448	415'873
Anlagevermögen / Immobilisation		
Zweckgebundenes Anlagevermögen / <i>Immobilisation affectée</i>	-	-
Total Anlagevermögen / Immobilisation	-	-
Total Aktiven / Actifs	303'448	415'873
Passiven / Passifs		
Fremdkapital / Dettes		
Total Fremdkapital kurzfristig / <i>Total dettes à court terme</i>	44'407	105'664
Passive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation passifs</i>	14'083	16'293
Fonds Komm. delegierte Psychotherapie / <i>Fonds comm. Psychothérapie déléguée</i>	-	-
Total Fremdkapital / Dettes	58'489	121'957
Eigenkapital / Capital propre		
Eigenkapital / <i>Capital propre</i>	141'439	244'959
Total Eigenkapital / Capital propre	141'439	244'959
Total Fremd- und Eigenkapital / <i>Dettes et capital propre</i>	199'928	366'916
Gewinn / Verlust / Bénéfice / Perte	103'520	48'958
Total Passiven / Total passifs	303'448	415'873

Comptes annuels FMPP 2024

FMPP Erfolgsrechnung / Comptes

	Budget 2023	ER / Comptes 2023	Budget 2024	ER / Comptes 2024
Betriebsertrag / Produits				
Beiträge SGPP u. SGKJPP / <i>Cotisation SSPP et SSPPEA</i>	570'000	577'531	565'000	579'213
Diverse Ertrag / <i>autres produits</i>		19'689	-	-
Total Betriebsertrag / Produits	570'000	597'220	565'000	579'213
Betriebsaufwand / Charges				
Verwaltungsaufwand / <i>Frais administratifs</i>	43'000	52'725	52'000	75'234
Präsidium / <i>Présidence</i>	67'500	79'117	77'000	73'859
Vorstand / <i>Comité</i>	40'000	24'418	40'000	30'147
Public Affairs	15'000	-	-	-
Rechtsberatung / <i>Conseil juridique</i>	10'000	11'029	15'000	20'882
Delegiertenversammlung / <i>Assemblée des délégués</i>	52'000	59'942	55'500	50'140
SKV / <i>CPA</i>	70'000	62'107	59'000	68'027
STK / <i>CPT</i>	74'000	56'485	68'500	81'212
Qualität / <i>qualité</i>	-	-	-	278
SKK / <i>CPC</i>	157'000	116'440	135'000	107'081
übrige Kommiss./Aufwand - <i>Autres commission/dépenses</i>	25'000	26'123	24'500	16'177
Aufwand Sozialversicherungen / <i>Charges sociales</i>	2'000	1'034	1'500	2'281
Verbandbeiträge / <i>Frais</i> <i>d'association</i>	5'000	4'180	6'000	4'808
Finanzerfolg / <i>Produits financières diverses</i>	-	74	100	44
Neutraler Erfolg / <i>Résultat neutre</i>	-	-	-	-
Kantons- und Gemeindesteuern / <i>Impôts cantonaux et communaux</i>	-	25	500	83
Total Betriebsaufwand / Charges	560'500	493'700	534'600	530'254
Gewinn/ Verlust / <i>Bénéfice / Perte</i>	9'500	103'520	30'400	48'958

Commentaires sur les comptes annuels 2024 de la FMPP

Les **comptes annuels 2024** ont été clôturés avec un solde positif de CHF 48 958, alors que le budget prévoyait un bénéfice de CHF 30 400 500.

Les **recettes 2024** de CHF 579 213 sont supérieures de CHF 14 213 au budget (CHF 565 000), ceci en raison d'une augmentation des cotisations des membres de la SSPP et de la SSPPEA.

Les **dépenses** s'élèvent à CHF 530 254, soit CHF 4346 inférieures au budget.

Commentaires relatifs aux écarts budgétaires :

- **Dépenses supérieures au budget :**
Frais administratifs + 23 234 / Conseil juridique + 5882 / CPA + 9027 / CPT + 12 712 / Charges sociales + 781
- **Dépenses inférieures au budget :**
Présidence - 3141 / Comité - 9853 / Assemblée des délégué·e·s - 5360 / CPC – 27 919 / Autres commissions - 8323 / Cotisations aux associations - 1192

Le résultat financier s'élève à 44, alors que le budget prévoyait 100. Les impôts s'élèvent à 83, alors que le budget prévoyait 500.

Charges du Secrétariat de la FMPP

La totalité des charges pour le secrétariat de la SSPP est constituée de la façon suivante (tous les montants TVA incluse) :

- Forfait selon le contrat : CHF 97 180
- Frais (matériel de bureau, téléphone/Internet, frais de port/photocopies, imprimés, etc.) : CHF 1676

Rapport de l'organe de révision



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégués de la Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum (FMPP), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum (FMPP) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Guemligen, le 17 mars 2025

T+R SA

Karin Aegerter
Agente fiduciaire avec
brevet fédéral

Beat Kiener
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Annexes

- Comptes annuels (bilan, et compte de résultat)

Mot de la fin

Sans le soutien et la coopération de nombreuses organisations et de personnes engagées, la SSPP ne pourrait pas assumer toutes les responsabilités qui lui incombent. Nous les remercions toutes pour leur grand engagement, et plus particulièrement :

- nos membres, le fondement porteur de notre association ;
- le secrétariat pour son soutien indispensable et son travail important ;
- Philipp Straub pour son expertise juridique précieuse et essentielle à notre travail ;
- Bettina Mutter et son équipe de Mutter & Partner Consulting SA pour leurs conseils stratégiques et politiques inestimables ainsi que leur précieux travail de networking ;
- Marco Tackenberg pour le travail de communication interne et externe ainsi que les relations médias ;
- l'ensemble des membres des commissions, pour leur travail au sein des différents domaines, au service de leurs collègues ;
- les membres des différents groupes de travail et de projet ;
- le comité de la SSPPEA pour la bonne collaboration au sein de la FMPP ;
- les président·e·s ainsi que les délégué·e·s des associations cantonales et régionales, des sociétés de formation approfondie et affiliées pour leur travail au service de leurs collègues ; l'ensemble des délégué·e·s qui représentent la SSPP au sein de nombreuses autres organisations durant toute l'année ;
- les délégué·e·s ayant représenté la SSPP au sein de nombreuses autres organisations au cours de l'année ;
- les collègues de la SMHC, de l'ASMP et de l'ASMAP pour la collaboration constructive ;
- les organes de la FMH pour leur engagement dans la défense des intérêts du corps médical dans son ensemble ;
- l'ISFM pour la bonne collaboration dans le domaine de la formation postgraduée et continue ;
- Organizers GmbH pour l'organisation du congrès annuel ;
- doc24, la plateforme en ligne couvrant toute la Suisse, qui permet aux patient·e·s, à leurs proches et aux médecins de trouver rapidement et facilement des rendez-vous avec un·e psychiatre ;
- notre organe de révision, T+R AG

Le comité de la SSPP

Steinhausen, mai 2025

Impressum

Editeur :	SSPP c/o Medworld AG, Sennweidstrasse 46, CH-6312 Steinhausen Tél. 041 748 23 80, sgpp@psychiatrie.ch, www.psychiatrie.ch
Texte :	Réuni et composé par le secrétariat de la SSPP
Mise en page :	Secrétariat de la SSPP
Images :	Secrétariat
Tirage :	Le rapport annuel est mis à disposition des membres de la SSPP sous forme électronique.
Langues :	Allemand et français